

Avortement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1424

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284815>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



PAS FACILE, LE PACTE!

Présidée actuellement par la conseillère nationale Christiane Langenberger, l'antenne romande du mouvement *Des paroles aux actes* (PACTE) célèbre ce mois ses dix années d'existence.

PACTE a connu un démarrage fulgurant en Suisse alémanique, note Christiane Langenberger avec une pointe d'envie: «deux mois après son lancement en 1986, à l'initiative de la consultante Elisabeth Michel Alder, appuyée par plusieurs poids lourds de l'économie et de la politique, le mouvement comptait déjà une cinquantaine de grandes entreprises et administrations parmi ses membres cotisants. Tous prêts à se lancer dans l'aventure de la promotion professionnelle des femmes. Parce que le marché du travail était alors remarquablement à sec et très accueillant pour les femmes qualifiées».

Entreprise ardue

De là à ouvrir une antenne de PACTE en Suisse romande, il n'a pas fallu plus de deux ans à Christiane Langenberger, Yvette Jaggi et Michel Barde, secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux, pour passer à l'offensive.

«Une entreprise autrement plus ardue, parce que de ce côté-ci de la Sarine, ce sont les PME (petites et moyennes entreprises) qui forment l'essentiel du tissu économique et qui rechignent, vu la petitesse de leurs effectifs, à mettre sur pied des programmes d'action positives en faveur des femmes. Les membres de PACTE en Suisse romande étaient donc surtout des entreprises qui, vu que leurs centres de décision étaient en Suisse alémanique, ont fait les frais des restructurations imposées par la crise économique des années 90, grandes banques, chimie, Swissair, PTT,» relève la conseillère nationale.

En Suisse alémanique, même s'il recense actuellement près de 80 membres, le mouvement PACTE a dû modifier son orientation. Il se concentre sur des séminaires de formation continue, des débats sur des thèmes d'actualité liés à l'économie. Il dispose par ailleurs d'un secrétariat et d'une direction rémunérée.

Prêcher par l'exemple

«Rien de tel en Suisse romande, note Christiane Langenberger, où les équipes de direction et les groupes de projet participent à titre bénévole et dont la composition fluctue au gré de l'évolution des carrières professionnelles ou politiques.» Les «locomotives» changent de job, à l'exemple de Monika Dusong, propulsée de l'administration de la ville de Neuchâtel au Conseil d'Etat, et il faut les remplacer.

Le mouvement romand de PACTE compte une vingtaine d'entreprises membres. Et ses échecs, Christiane Langenberger en convient franchement, ont été plus nombreux que ses réussites. Il y a eu beaucoup de résistance dans les milieux patronaux, et la récession n'a rien arrangé. Mais la présidente de PACTE affiche une foi à déplacer les montagnes. «Il faut prêcher par l'exemple, motiver, persuader sans cesse». Appuyée par une nouvelle équipe, la présidente romande de PACTE compte sur les retombées des meetings à thème «qui attirent plus de monde en Suisse romande qu'outre-Sarine» pour favoriser la naissance de nouveaux projets.

A ce propos, le 4 novembre dès 16h30, au Casino de Montbenon à Lausanne, les participant-e-s débattront des méthodes que les ressources humaines peuvent mettre en œuvre pour faire la nique à la libéralisation.

Anne-Marie Ley

Suisse actuelles

Avortement

L'avortement sera autorisé pendant les 14 semaines depuis les dernières règles et les femmes pourront prendre elles-mêmes la décision d'interrompre leur grossesse. Ce vote sur l'ensemble a été acquis au Conseil national le 5 octobre par 98 oui contre 73 non. Dans cette minorité figurent en évidence les démocrates-chrétiens qui tiennent à la consultation obligatoire auprès d'un centre agréé par le canton et à un délai ramené à 12 semaines. Et comme le PDC est fortement représenté au Conseil des Etats, cette proposition, à laquelle le ministre de la justice Arnold Koller s'est rallié, a toutes les chances de revenir à la surface.

Assurance maternité



Un vote final salué par des applaudissements au Conseil national: plutôt insolite! Et pourtant en ce mercredi 7 octobre 1998, la nouvelle loi sur l'assurance maternité a été approuvée au vote sur l'ensemble par 116 oui contre 59 non. Elle affiche néanmoins une grosse divergence par rapport au Conseil des Etats sur la question du financement. La majorité du Conseil national (111 oui contre 68 non) refuse de relever d'emblée de 0,25% la TVA, mais prévoit de puiser dans les fonds des APG (allocations pour pertes de gain), riche actuellement de quelque 3 milliards de francs. A titre transitoire jusque vers 2005, date à laquelle la TVA devra être rehaussée de toute manière afin de financer l'ensemble des assurances sociales.

Procréation assistée

Issue de l'article constitutionnel sur la procréation assistée et le génie génétique voté le 17 mai 1992, la loi fédérale sur la procréation assistée poursuit sa navette entre les deux Chambres fédérales. Le Conseil des Etats s'était prononcé dans un premier temps en faveur du don d'ovules par souci d'égalité entre hommes et femmes puisque le don de sperme est possible en cas de stérilité du mari. Mais, au cours de la session d'automne, il s'est laissé persuader par le Conseil national, lequel avait décidé en juin dernier d'interdire le don d'ovules, jugeant problématique pour un enfant d'avoir «deux mères», l'une génétique, l'autre biologique. Les conseillers et conseillères aux Etats se sont cette fois-ci clairement ralliés à leurs collègues de la chambre du peuple. Et, ils/elles ont refusé - de justesse - le diagnostic pré-implantatoire, c'est-à-dire l'examen de l'embryon en éprouvette en vue de déceler des maladies héréditaires incurables.

(aml)